



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 JUIN 2024**

**PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de Grand Quevilly, s'est réuni en l'Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas ROULY, Maire.

Date de la convocation : 13 juin 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des présents.

Membres présents : 30 (31 à partir de 18h09 ; 30 à partir de 19h06)

Carole ARSENE (à partir de 18h09, délibération n°6), Daniel ASSE, Isabelle BERENGER, Cécilia D'ASTORG, Françoise DECAUX-TOUGARD, Tacko DIALLO, Carol DUBOIS, Loïc DUBREIL, Essaïd EZABORI, Christelle FERON, Romuald FONTAINE, Eve FROGER, Stanislas GRYSZATA, Barbara GUILLEMIN, Alain LANOE, Philippe LECOMPTE (départ à 19h06, après la délibération n°18), Aurélie LEFRANCOIS ET TAHER, Patricia LEGROS, Aurélien LEROY, Marie-Louise MAILLE, Corinne MAILLET, Roland MARUT, Valérie QUINIO, Sylvie RIDEL, Lionel ROSAY, Loïc SEGALEN, Karim TERNATI, Rachida TLICH, François TORRETON, Anne VORANGER

Absents ayant donné pouvoir : 4 (5 à partir de 19h06)

Didier BOUTEILLER à Lionel ROSAY, Jason COLLEATTE à Corinne MAILLET, Christine DUNET à Roland MARUT, Bruno PREPOLESKI à Daniel ASSE, Philippe LECOMPTE à Christelle FERON (à partir de 19h06, délibération n°19)

Absente non excusée : Carole ARSENE (de 18h00 à 18h09)

Secrétaire de séance : Daniel ASSE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Quorum : 18

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DOSSIERS PRÉSENTÉS PAR M. ROULY**

DÉLIBÉRATIONS

**DESIGNATION - SECRETAIRE DE SEANCE**

Adoptée à l'unanimité

M. Daniel ASSE a été désigné, et a été assisté de Mme Margot CLAIN.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

Adoptée à l'unanimité

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

### **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. SEGALEN**

DÉLIBÉRATION

#### BROYEURS ITINERANTS - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE ET LA VILLE

Adoptée à l'unanimité

En 2021, la Ville et la Métropole Rouen Normandie (MRN) ont signé une convention pour la mise à disposition de broyeurs à végétaux aux fins de prêts aux habitants intéressés pour découvrir les pratiques du jardinage durable et se familiariser avec celles-ci.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la politique d'éducation à l'environnement et du Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique (PACTE) de la MRN qui s'appuie notamment sur la mobilisation des communes volontaires.

Cette convention d'une durée de 3 ans arrive à échéance. Sur cette période, 32 personnes ont pu emprunter les broyeurs pour un total de 94 jours d'utilisation.

Le Conseil Municipal a approuvé la poursuite de cette action et a autorisé la signature d'une nouvelle convention pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois, aux mêmes conditions.

### **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. ROULY**

COMMUNICATION

#### ADHESION A VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

Dont acte

L'équipe municipale n'a de cesse d'agir pour la tranquillité de tous les habitants partout dans la Ville. Des engagements ont été pris et tenus. Pour autant, il est essentiel d'innover en permanence face aux évolutions de la délinquance.

Le continuum de sécurité impose l'association du plus grand nombre et il est nécessaire de faire des citoyens des acteurs de la sécurité locale, dans un esprit participatif et solidaire. C'est pourquoi la Ville souhaite devenir partenaire du réseau Voisins Vigilants et Solidaires, pionnier de la sécurité participative et solidaire en France. Les voisins se soutiennent mutuellement, agissent en harmonie avec les services de la Ville et ceux de l'Etat pour se protéger et ainsi renforcer leurs liens.

Principalement connue comme une plateforme de lutte contre l'insécurité, c'est également un outil d'entraide aux personnes isolées et de services de proximité entre voisins. Les collectivités encadrent la démarche et bénéficient d'outils de communication pour s'adresser aux administrés.

Le recours à Voisins Vigilants et Solidaires permet aux citoyens de signaler tout fait et d'informer la communauté à laquelle ils sont rattachés. Les alertes sont transmises à la Police municipale et peuvent également être envoyées à la Police nationale, sans remplacer pour autant le 17, seul numéro Police Secours.

L'adhésion annuelle à ce dispositif s'élève à 10 902€ TTC pour un engagement de 3 ans. Cette adhésion permet à la Ville de poursuivre sa lutte contre la délinquance grâce à un nouvel outil de participation citoyenne.

M. le Maire donne la parole à Mme FROGER :

*« Merci M. le Maire. Simplement, je dois vous dire que ce soir notre groupe est particulièrement satisfait parce que, non seulement on a cette délibération qui concerne la sécurité, mais celle d'après - et du coup j'interviendrais pour toutes ces délibérations,*

concerne également la sécurité. Je pense notamment au dispositif destiné à sécuriser les déplacements, notamment pour les femmes, dans l'espace public.

Autant de délibérations qui vont dans le bon sens, je pense, pour la sécurité des habitants, et on doit s'en réjouir, on s'en satisfait et on s'en félicite. Puisque depuis le début de ce mandat 2020, on ne cesse d'alerter sur la sécurité au sein de notre Ville. Plusieurs fois vous nous avez répondu que c'était un fantasme, qu'il n'y avait pas de problème de sécurité, et finalement, je ne sais pas si c'est parce que nous sommes 2 ans avant les élections municipales, mais enfin nous avons des délibérations qui concernent la sécurité. C'est évidemment insuffisant et ça ne suffira pas, notamment parce que la Ville n'a pas toutes les compétences pour répondre à ces problèmes. Mais ça va dans le bon sens, et enfin la sécurité des habitants est abordée ; et je pense qu'on peut se féliciter de l'influence des élus de droite au sein de ce Conseil municipal. Merci M. le Maire ».

M. le Maire répond à Mme FROGER :

« Merci de votre intervention. Nous, on va se réjouir que vous exprimez une satisfaction envers l'action municipale, ce n'est pas tous les jours, donc on prend volontiers.

Je vous renvoie tout simplement –puisque les paroles volent mais les écrits restent – à ce que nous appelons le Livre des projets, qui est le programme électoral très précis sur lequel nous nous sommes engagés, avant même le vote des habitants en 2020.

Il y avait, dans ce Livre des projets, toute une série d'engagements qui ont tous été tenus ; et qui prouvaient déjà, à l'époque, la lucidité que nous avions sur ces sujets ; et qui prouvent aujourd'hui l'engagement que nous avons eu, et que nous poursuivons, avec ce nouveau dispositif qui montre -encore une fois- que jamais, évidemment, nous n'avons ni pensé ni exprimé l'idée d'un « fantasme » à cet égard.

Je dois vous rappeler que je suis le Maire qui a porté le nombre d'agents de Police Municipale à 14. Nous avons la 2<sup>ème</sup> Police Municipale de l'agglomération après celle de Rouen, alors que nous sommes la 4<sup>ème</sup> commune seulement de l'agglomération : 14 policiers municipaux, 4 agents ASVP, 1 agent d'accueil. Tous ces agents étant formés spécialement, notamment aux problématiques de violences faites aux femmes, de violences intra familiales, et à l'accueil des victimes dans ce cadre-là.

Nous avons une Police Municipale, qui est particulièrement bien outillée, avec le 2<sup>ème</sup> réseau de l'agglomération pour le nombre de caméras de vidéo-protection, qui sont connectées au meilleur centre de surveillance urbaine, avec un regard en temps réel par 2 agents que nous salarions à temps plein dans nos effectifs. Nous en avons plus d'une centaine pour la seule Ville de Grand Quevilly.

Ce réseau de caméras sera bientôt connecté directement au Commissariat de Brisout de Barneville à Rouen, parce que nous avons fait ce travail partenarial avec l'Etat. Cela permettra, dans quelques semaines, à la Police Nationale d'avoir accès en permanence -et en direct-, à nos images ; en plus des réquisitions qui nous sont régulièrement demandées.

Les effectifs de la Police Municipale, vous le savez pertinemment – et là encore, cela fait partie du bilan de notre action depuis 4 ans – comptent un agent canin avec un chien. Nous sommes la seule Police Municipale de l'agglomération à disposer d'une brigade canine, et bientôt la Ville de Rouen va nous rejoindre. Mais nous avons ouvert, nous, cette voie sans vous attendre, parce que nous avions pris l'engagement noir sur blanc, dans le Livre des projets, que nous ferions ce chemin-là, il est aujourd'hui engagé. Ce chien est depuis quelques temps formé à la détection des stupéfiants, ce qui n'est pas la mission première – vous l'avez rappelé – de la Police Municipale, mais qui constitue un engagement évidemment très utile en support de la Police Nationale. Il n'y a pas de chien formé aux stupéfiants ni dans l'agglomération ni au-delà à part à Grand Quevilly.

*Nous avons des horaires d'interventions de la Police Municipale qui ont considérablement évolué. Pour votre information, cette nuit encore notre Police Municipale était sur le terrain jusqu'à 04h00 du matin, en partenariat avec tous ceux qui interviennent sur Grand Quevilly, je pense aux équipes du bailleur Quevilly Habitat, à la Police Nationale bien sûr, mais aussi – on le verra tout à l'heure – à d'autres partenaires comme Transdev avec qui nous allons vous proposer de signer une convention.*

*Donc je me permets ce rappel, Mme FROGER, parce que tout n'est pas permis, et au regard des faits, au regard des engagements écrits noir sur blanc que nous avions pris, et que nous avons tenus, vous ne pouvez pas tenir les propos que vous avez tenus sans être démentie par mon intervention, mais surtout par la réalité.*

*A propos de « fantasme », je crois que vous avez effectivement ce « fantasme » qu'une Mairie socialiste n'interviendrait pas sur ces questions. Eh bien, nous le faisons depuis 4 ans, et la communication que je viens de vous faire, si elle vous satisfait, c'est tout simplement parce qu'elle est dans la continuité de ce que nous avons déjà entrepris, et elle est effectivement une étape supplémentaire, il y en aura d'autres.*

*Je vais maintenant, si vous le voulez bien, présenter le dispositif d'adhésion à l'application UMAY, puisqu'elle est complémentaire, vous l'avez relevé d'ores et déjà. »*

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME FERON**

### **COMMUNICATION**

### **ADHESION AU DISPOSITIF UMAY**

Dont acte

Il s'agit d'une application mobile citoyenne gratuite qui vise à sécuriser les déplacements de tous et plus particulièrement des femmes dans l'espace public.

Cette action fait partie du plan d'égalité Femmes-Hommes.

Le principe est simple : L'utilisateur choisit des personnes de confiance, géolocalise son itinéraire, et peut se mettre en sécurité dans un établissement labellisé "safe places" (lieux sûrs : bars, restaurants, points de vente, magasins et institutions).

Grâce à une convention signée avec le ministère de l'intérieur en février 2022, 3 200 gendarmeries et 600 commissariats de police sont labellisés dans l'application.

Les collectivités locales partenaires disposent d'une cartographie dynamique des signalements anonymisés des utilisateurs.

L'adhésion à la société UMAY permettra à la Ville de poursuivre sa lutte contre la délinquance, en dotant les Quevillais d'un nouvel outil de lutte contre le harcèlement et les violences de rues, en plus des caméras de vidéoprotection et des rondes assurées par la police municipale.

L'adhésion annuelle à ce dispositif s'élève à 9000€ TTC. Une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) sera réalisée en 2025.

### **M. le Maire précise**

*« Il n'y a pas de délibération stricto sensu, mais l'information était importante à partager, au même titre que la précédente. Là aussi, avec la Ville de Rouen, nous serons pionniers dans l'agglomération puisqu'il n'y a aujourd'hui que la Ville de Rouen qui est engagée sur ce dispositif ; il y aura demain la Ville de Grand Quevilly.*

*Au-delà de l'institution communale, c'est un engagement du territoire puisque l'idée c'est que les commerçants et les entreprises volontaires –c'est déjà le cas de Quevilly Habitat par exemple – mais aussi les équipements publics quels qu'ils soient, peuvent tous être des acteurs de cette démarche. On espère pouvoir la déployer à partir de la rentrée de septembre. Tout cela complète, encore une fois, tout ce que nous avons initié et que je vais continuer d'ailleurs à développer, puisqu'il y a d'autres sujets sur lesquels nous allons maintenant pouvoir échanger. »*

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME GUILLEMIN**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET TRANSDEV DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN**

Adoptée à l'unanimité. M. TERNATI ne prend pas part au vote.

Dans le cadre du continuum de sécurité, la Ville déploie de nombreux partenariats.

Transdev, opérateur de transports publics sur la Métropole, est un partenaire privilégié pour sécuriser les espaces publics grâce à des opérations conjointes sur le réseau des transports en commun sur le territoire de la commune, en lien avec la police municipale et la police nationale.

Le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec Transdev.

Cette convention, dont la Ville de Grand-Quevilly sera la première signataire, poursuit différents objectifs :

- Lutter contre la délinquance, la fraude et les incivilités dans les transports publics
- Lutter contre le sentiment d'insécurité des salariés des transporteurs et des passagers
- Améliorer la coordination opérationnelle
- Faciliter les échanges d'information et renforcer la connaissance mutuelle

### **M. le Maire souligne**

*« Merci. Vous avez résumé cet engagement qui vient compléter le paysage, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, de nos partenariats, de la présence humaine sur le territoire, et de la complémentarité avec nos propres équipes. »*

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. EZABORI**

### **COMMUNICATION**

#### **VERSEMENT DE SUBVENTION CONTRAT DE SECURITE COMMERCANTS**

Dont acte

Par délibération en date du 20 octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention aux commerçants pour l'installation d'un système d'alerte dans le cadre du contrat sécurité commerçants. Cette subvention à hauteur de 20% d'un montant d'investissement maximum de 1 000 € sera versée après décision du Maire une fois les conditions remplies stipulées dans ce dernier.

En date du 24 avril 2024, un commerçant a adressé à la Ville un dossier de demande de subvention conformément à la délibération adoptée dans le cadre du « contrat de sécurité commerçants ».

Considérant que cette demande remplit les conditions d'attribution, une subvention d'un montant de 200€ lui sera attribuée.

### **M. le Maire précise :**

*« Merci à vous. Il s'agit effectivement d'une communication et qui rappelle, là encore, un dispositif innovant que nous avons adopté dès l'automne dernier. Il va se concrétiser progressivement, avec notamment l'exemple qui est mentionné ici, et d'autres commerçants sont en train d'y travailler.*

*Je rappelle que là on évoque une subvention pour un dispositif de bouton d'alerte connecté à la Police Municipale mais cette subvention et ce bouton d'alerte s'inscrivent dans un ensemble plus vaste qu'on appelle le « Contrat de sécurité commerçants », et qui nécessite notamment toute une dimension de diagnostic très utile, et qui a été faite ici avec la Police Municipale comme avec la Police Nationale. »*

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. TERNATI**

**COMMUNICATION**

### **CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS - BILAN DES ACTIONS**

Dont acte

La loi du 25 novembre 2021 a créé la fonction de correspondant incendie et secours. En tant qu'adjoint délégué à la sécurité civile, je suis chargé des missions de cette fonction. Aussi, je vous informe par la présente communication des actions menées sur cette thématique.

*Concernant les obligations de planification et d'information préventive* : la Ville a procédé dernièrement à la révision du Plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

La nouvelle version du PCS prend davantage en compte l'information des populations, ainsi que le « post-accident ». Le PCS organise également la mobilisation de la réserve communale de sécurité civile et prévoit la possibilité de faire appel à la réserve départementale.

Des exercices de mise en œuvre du PCS sont organisés régulièrement avec les élus et les agents, ainsi que les réservistes en lien avec la préfecture. En novembre 2023 il s'agissait de simuler une crue de la Seine et en janvier 2024, un scénario lié aux intempéries hivernales. Pour les premiers secours, la Ville a mis en place depuis 2022 des initiations aux Gestes qui sauvent permettant à ce jour à 218 Grand Quevillais d'être formés.

Elle a aussi déployé 6 défibrillateurs en extérieur en 2022, afin de les mettre à disposition des habitants, et 4 nouveaux déploiements en extérieur sont prévus prochainement.

*Concernant l'organisation des secours* : la Ville accompagne le Service départemental d'incendie et de secours afin de préparer les travaux de reconstruction du Centre d'incendie et de secours de la commune.

*Concernant l'information et la sensibilisation aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde* : la Ville s'est engagée en octobre 2022 et en octobre 2023 dans la journée nationale « Tous résilients face aux risques » afin de proposer des actions labellisées par l'Etat pour développer la préparation des habitants aux situations exceptionnelles.

La Ville propose aussi un stand « prévention des risques majeurs » sur les évènements à destination du grand public, ainsi que des ateliers à domicile « Face aux risques... les bons réflexes ! ». Ces actions, animées par des volontaires de la réserve communale solidaire, permettent de sensibiliser la population en s'adaptant aux interrogations de chacun.

Enfin, la Ville a signé en novembre dernier une convention avec l'Etat et le Service départemental d'incendie et de secours afin de pouvoir mettre à la disposition de la réserve départementale de sécurité civile un contingent de réservistes quevillais en cas de nécessité. Il s'agit là de la première convention de ce type signée en France.

**M. le Maire souligne :**

*« C'est un travail très complet que toutes les communes peuvent être amenées à faire mais que nous menons nous avec un niveau d'engagement et d'exemplarité que tout le monde salue. Je veux en profiter pour remercier notre Adjoint mais aussi les services de la Ville qui, à ses côtés, portent cet engagement.*

*Et au-delà des services, tous les bénévoles qui en prennent leur part parce que, vraiment, Grand Quevilly est exemplaire, et c'est toujours une fierté de le souligner. On le doit à l'engagement des uns et des autres.*

*On a une petite pensée pour Sandrine PIETON-LECOMTE en particulier ce soir. »*

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME DUBOIS**

**COMMUNICATION**

### **DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2023**

Dont acte

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) est l'une des composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Son objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la mise en œuvre d'actions favorisant le développement social urbain.

Chaque année un rapport est présenté retracant les actions de développement social.

En 2023, la Ville de Grand Quevilly a été éligible à la DSU et a reçu à ce titre 2 998 572€ et,

les actions de solidarité menées par la Ville ont été multiples, notamment :

- Dans le chapitre VILLE SOLIDAIRE ET CITOYENNE du Livre des projets  
La Ville a versé une subvention de 1 890 000 € au CCAS. Cette subvention a permis de développer des actions en faveur des personnes âgées, des demandeurs d'emploi et des Quevillais les plus démunis.  
Des actions ont également été menées par la Ville en direction des familles et dans différents domaines dont l'Emploi, l'insertion sociale, le handicap et la Santé.
- Dans le chapitre VILLE ÉDUCATIVE ET DYNAMIQUE du Livre des projets  
La Ville a poursuivi ses principales actions dans le domaine de l'éducation et des jeunes, avec notamment une politique tarifaire plus juste pour les personnes aux revenus modestes et les enfants en famille d'accueil ou en situation de handicap, les dispositifs Quevilly Etudes Supérieures et Quevilly Etudes Secondaires ou encore l'équipement de 5 classes en Ecran numérique interactif.

#### M. le Maire

« Merci Mme DUBOIS. Cela fait beaucoup de communication mais on est là aussi pour partager avec le Conseil la mise en perspective de notre action.

M. MARUT va prendre la présidence de la séance pour la présentation du compte financier et moi, je vais quitter la salle maintenant. Je précise, pour ceux qui n'y sont pas habitués, que je quitte la salle parce que la loi m'y oblige. Là, il s'agit de présenter l'exécution du budget par le Maire et le comptable public, on examine donc la façon dont le Maire a travaillé dans l'exécution budgétaire. Je n'ai pas le droit de rester avec vous pendant cet instant-là. Merci. »

A 18h27, M. le Maire quitte la salle du Conseil.

#### **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. MARUT**

##### **DÉLIBÉRATION**

##### **PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 BUDGET VILLE ET LOTISSEMENT DU CLOS DU PERE JULES**

Adoptée à l'unanimité. M. ROULY ne prend pas part au vote.

Le Compte Financier Unique (CFU), compte commun à l'ordonnateur et au comptable public, se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il constitue une mesure de simplification visant à fournir une information plus lisible que ces derniers. Par délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2023, la commune a candidaté à l'expérimentation du CFU.

Le Conseil Municipal a délibéré sur le CFU de la Ville pour le budget principal et le budget annexe « Lotissement Clos du Père Jules » pour l'exercice 2023 dont voici quelques éléments :

#### **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>			
* Excédent antérieur reporté	1 866 223,63 €	1 904 184,42 €	3 770 408,05 €
* Recettes 2023	12 310 356,83 €	39 023 638,23 €	51 333 995,06 €
<b>Total Recettes</b>	<b>14 176 580,46 €</b>	<b>40 927 822,65 €</b>	<b>55 104 403,11 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
* Déficit antérieur reporté			
* Dépenses 2023	13 480 033,51 €	38 762 833,37 €	52 242 866,88 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>13 480 033,51 €</b>	<b>38 762 833,37 €</b>	<b>52 242 866,88 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>696 546,95 €</b>	<b>2 164 989,28 €</b>	<b>2 861 536,23 €</b>
Reste à encaisser (en +)	4 581 092,79 €		4 581 092,79 €
Reste à payer (en -)	-5 187 312,08 €		-5 187 312,08 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>90 327,66 €</b>	<b>2 164 989,28 €</b>	<b>2 255 316,94 €</b>

## COMpte FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET « LOTISSEMENT DU CLOS DU PÈRE JULES »

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>			
Excédent antérieur reporté		980 495,24 €	980 495,24 €
Recettes 2023	8 756,32 €	16 300,79 €	25 057,11 €
Total Recettes	<b>8 756,32 €</b>	<b>996 796,03 €</b>	1 005 552,35 €
<b>DEPENSES</b>			
Déficit antérieur reporté	161 685,05 €		161 685,05 €
Dépenses 2023	0,00 €	888 607,69 €	888 607,69 €
Total Dépenses	<b>161 685,05 €</b>	<b>888 607,69 €</b>	1 050 292,74 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-152 928,73 €	108 188,34 €	<b>-44 740,39 €</b>
Reste à encaisser (en +)	0,00 €		0,00 €
Reste à payer (en -)	0,00 €		0,00 €
RESULTAT CUMULE	-152 928,73 €	108 188,34 €	<b>-44 740,39 €</b>

18h41 : M. le Maire revient dans la salle du Conseil.

M. le Maire reprend la parole :

« Je vais vous présenter le budget supplémentaire pour l'année 2024 c'est-à-dire le budget que nous construisons à partir des comptes qui viennent de vous être présentés pour l'année 2023, et qui dégagent un excédent.

Dans ce budget supplémentaire, où nous utilisons l'excédent en question, nous ajustons aussi un certain nombre d'écritures en dépenses et en recettes puisque nous avions fait des prévisions au mois de décembre. Ces prévisions ont pu être vérifiées ou rectifiées depuis le début de l'année, et il faut en conséquence modifier nos inscriptions budgétaires pour cheminer sur la 2<sup>e</sup> partie de l'année 2024. »

### DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. ROULY

#### DÉLIBÉRATIONS

#### BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2024 : VILLE

Adoptée à l'unanimité. Mmes FROGER et LEGROS, M. GRYSZATA s'abstient.

Le budget supplémentaire permet d'ajuster des crédits votés au Budget Primitif à la réalité du déroulement des projets et de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice précédente, soit plus de 2 000 000 € en section de fonctionnement et plus de 90 000 € en section d'investissement.

Ce projet de budget supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 2 324 407,28 € pour la section de fonctionnement
- 6 599 981,08 € pour la section d'investissement

Il a été préparé en prenant en compte :

- L'inflation qui demeure important
- 120 000 € de plus pour l'augmentation du prix des matières premières, notamment pour la restauration
- 125 000 € de plus sur le prix des fluides
- Sans oublier les revalorisations successives de la rémunération des fonctionnaires décidées par l'Etat.

Il est important de souligner

- Que ces mesures - décidées par l'Etat - ne font l'objet d'aucune compensation.
- Que parallèlement nous avons, et depuis longtemps, investit dans la recherche permanente de subventions. Nous avons recruté une collaboratrice qui est dédiée à la recherche de subvention, afin de pouvoir aboutir à des plans de financement optimisés et limiter le recours à l'emprunt.

## **Concernant la section de fonctionnement**

---

Les **recettes nouvelles** s'établissent à + 135 895€, s'ajoutant au résultat de fonctionnement de l'année 2023 de 2 164 989,28€.

Il s'agit principalement de sommes actualisées des recettes de l'Etat, de nouvelles subventions et aussi de produits plus importants.

Les **dépenses de fonctionnement nouvelles** sont évaluées à plus de 770 000€. Ces dépenses concrétisent une nouvelle fois notre engagement dans la réalisation du Livre des Projets.

### **Pour une ville durable et préservée :**

- Fin des travaux au gymnase Milon pour son étanchéité
- Ajustement des dépenses liées à la viabilité hivernale

### **Pour une ville citoyenne et solidaire :**

- Mise en place du Dispositif « Umay » dont je vous ai parlé
- Plus de 62 000 € pour l'organisation des prochaines élections législatives, 50 000€ pour les frais supplémentaires de personnel, plus de 7 000€ pour l'organisation logistique et la restauration lors du scrutin ; et 5 000 € de plus pour le recours aux prestataires qui vont nous accompagner sur les Bakayades puisque nous allons devoir mobiliser nos agents prioritairement sur les élections. Le 2<sup>nd</sup> tour ayant lieu en même temps que les Bakayades, il va falloir recourir à des prestataires que nous n'avions pas prévus.

### **Dans le chapitre pour une ville éducative et dynamique :**

- 24 000 € pour le dispositif Quevilly Loisirs
- Et des sommes sont prévues pour de nouvelles actions que nous avions annoncées
  - o La fourniture de repas à l'APAJH (neutre financièrement pour la Ville).
  - o Le lancement du diagnostic Jeunesse ; démarche très ambitieuse de recueille de paroles à la fois des familles, des jeunes eux-mêmes, de tous les partenaires de la Ville et de nos agents. Ceci parce que la jeunesse évolue, parce que la société évolue, et ce travail là nécessite une dépense supplémentaire.
  - o De nouveaux projets culturels dont les dépenses sont intégralement financées par des recettes.
  - o L'opération « violentomètre » contre les violences faites aux femmes, qui prendra forme à travers un projet de sacs à pain.

Ces inscriptions en dépenses et en recettes de fonctionnement permettent la constitution d'un transfert de 971 772,28 € qui vient financer la section d'investissement.

## **Concernant la section d'investissement**

---

Dans **les recettes d'investissement**, il va y avoir en recettes cet excédent de 971 772,28€, mais aussi des recettes d'investissement que nous n'avions pas pu prévoir au mois de décembre, et qui correspondent à des nouvelles subventions, en particulier une subvention du Département pour la vidéoprotection, la dotation de la solidarité pour l'investissement local (DSIL) et le Fonds vert, qui sont des dotations de l'Etat pour la réhabilitation du théâtre Charles Dullin, et l'Agence de l'Eau vient participer au financement de la cour d'école Maryse Bastié qui sera intégralement restructurée cet été.

**Les dépenses d'investissement nouvelles** proposées dans ce projet s'élèvent à 1 371 998 €.

Là encore, ces propositions marquent l'engagement de l'équipe municipale sur la poursuite de la réalisation de nombreux projets, on notera :

- Le raccordement au réseau de chaleur du Centre Socio Culturel François Mitterrand et de la crèche « île aux enfants »

- L'installation électrique et la distribution informatique pour sécuriser le site de l'Hôtel de Ville
- L'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique
- La création de clôtures pour le cimetière et le jardin Toulouse-Lautrec
- La modernisation de l'éclairage de la halle des tennis couverts, de certains terrains du Chêne à Leu et du stade Delaune
- L'installation d'Écrans Numériques Interactifs
- Le renouvellement du logiciel dédié à l'espace citoyens
- L'adhésion au dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires » dont je vous ai parlé tout à l'heure

On retiendra aussi d'importants travaux d'aménagement, de sécurisation et de réhabilitation de bâtiments/équipements communaux :

- La rénovation du gymnase Milon
- Le réaménagement de la Roseraie
- La finalisation de l'opération de restructuration du restaurant J. Zay et Ribièvre ou encore de l'aire écolo ludique du Clos du Père Jules
- Un ajustement des crédits pour le réaménagement de la cour d'école Maryse Bastié
- La pose de panneaux photovoltaïques supplémentaires pour l'abri multi services de l'Hôtel de Ville

L'ensemble des inscriptions en dépenses et en recettes de ce budget supplémentaire permet une réduction de 690.994,94€ de l'emprunt initialement voté au budget primitif.

La section d'investissement s'équilibre avec les reports en dépenses (5 187 312,08 €) et en recettes (4 581 092,79 €), soit un montant global de 6 599 981,08 € en dépenses et en recettes.

#### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - LOTISSEMENT DU « CLOS DU PERE JULES »

Adoptée à l'unanimité. Mmes FROGER et LEGROS, M. GRYSZATA s'abstiennent.

En ce qui concerne le Budget Supplémentaire du Clos du Père Jules:

La section de fonctionnement s'équilibre à 108 188,34 €

La section d'investissement à **152 928,73 €**

Pour un Budget Supplémentaire équilibré de **261 117,07 €**.

#### DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME ARSENE

##### DÉLIBÉRATION

##### PLAN DE FORMATION 2024

Adoptée à l'unanimité

Conformément à la réglementation, les Communes et leurs CCAS doivent proposer à leurs agents un plan de formation.

Ce plan recense les formations collectives et individuelles qui vise à permettre aux agents d'exercer avec une meilleure efficacité leurs fonctions et à favoriser le développement de leurs compétences et la définition de leur projet professionnel.

C'est donc un outil au service de la professionnalisation des agents au regard des priorités définies par la Ville de Grand Quevilly et le CCAS et un instrument d'accompagnement des parcours et de facilitation des transitions professionnelles.

Notre politique est volontariste dans ce domaine. En effet, outre la cotisation annuelle obligatoire versée au CNFPT qui s'élève à 144 623€ en 2023, la Ville consacre 170 000€ à la politique de formation. Par ailleurs, la Ville et le CCAS ont noué de nombreux partenariats à travers l'obtention de labellisation (ex : Territoire Engagé pour la Nature), l'engagement dans des démarches d'amélioration du service public (schéma directeur immobilier, cit'ergie, etc.) et l'adhésion à des structures thématiques (APVF, AMARIS, etc.) qui leur permettent de bénéficier de partages d'expériences et de sessions de formation destinées aux agents,

complétant ainsi le panel des outils à la disposition des services pour se former et se qualifier. La Ville de Grand Quevilly et le CCAS sont inscrits dans la nouvelle offre de formation du CNFPT appelé « second » Plan Annuel De Formation en Union des collectivités sur le Territoire d'Action de Formations de la Métropole Rouen Normandie avec 25 autres communes.

Cadre de référence de la politique de formation, le plan de formation 2024 de la Ville et du CCAS s'articule autour de 8 axes prioritaires : l'évolution de la collectivité et les parcours des agents, les projets de services, la formation interne, l'insertion, l'apprentissage et les compétences métiers, les égalités ainsi que la prévention et la sécurité.

Il a été présenté pour avis aux membres du Comité Social Territorial paritaire le 18 juin 2024 qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de formation 2024.

M. le Maire souligne :

*« On a présenté effectivement cela au Comité Social Territorial hier, avec un avis favorable à l'unanimité. Merci parce que c'est un très beau plan de formation dont je félicite les services, et qui sera très utile pour nos agents pour mieux servir les habitants. »*

### **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. MARUT**

DÉLIBÉRATION

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES A LA FEDERATION APAJH (ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS)**

Adoptée à l'unanimité

La réussite de l'école inclusive est une priorité pour la Ville. A travers la Fédération APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), l'Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés (EEAP) « Tony Larue » souhaite l'implantation d'une unité d'enseignement externalisée polyhandicap au sein de l'école élémentaire Cavaillès à partir de la rentrée scolaire 2024.

Les années précédentes, dans le cadre d'un projet partagé, des actions de sensibilisation ont été menées avec l'école Cavaillès et l'EEAP Tony Larue. La Ville souhaite soutenir ce projet d'accueil des enfants de l'EEAP Tony Larue en mettant à disposition deux salles de classes de l'école élémentaire Cavaillès. Le projet pédagogique validé par les services de l'éducation nationale, est mentionné dans la convention qui reprend les modalités de l'accueil au sein de l'école élémentaire Cavaillès. Il convient de préciser que ce projet est le premier de la sorte à l'échelle du département de la Seine-Maritime.

Le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention de mise à disposition de 2 salles de classes à l'APAJH.

M. le Maire souligne :

*« Merci à vous. Très beau projet en effet qui engage à la fois l'équipe enseignante, l'équipe de l'association mais aussi la Ville. Une première, là encore, comme on aime souvent à le faire, pour se montrer aussi exemplaire que possible. »*

### **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME VORANGER**

DÉLIBÉRATION

**CONCOURS ECOLES FLEURIES**

Adoptée à l'unanimité

Chaque année, les Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) organisent un concours départemental, régional et national des écoles fleuries. Ce concours récompense les écoles menant un projet éducatif autour de l'environnement et de la nature. Très régulièrement, plusieurs écoles de la ville obtiennent des prix dans les différentes catégories, jusqu'au premier prix national.

Pour encourager ces projets éducatifs inscrits autour du développement durable, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention de 75 € aux 7 écoles qui participent au concours :

- 2 écoles élémentaires : R. Salengro, et J. Cavaillès
- 5 écoles maternelles C. Calmette, J. Moulin, C. Levillain, C. Perrault et L. Pasteur:

### **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME MAILLET**

#### DÉLIBÉRATION

#### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES POUR LE DISPOSITIF PASS COLO

Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose des aides individuelles aux familles sous conditions de ressources.

Le Pass Colo est un nouveau dispositif de l'Etat facilitant l'accès aux colonies de vacances des enfants âgés d'au moins 11 ans. Une aide financière allant de 200€ à 350€ est attribuée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500€ par mois.

L'allocataire procède lui-même à l'inscription de l'enfant auprès du partenaire agréé et règle le solde du coût de l'activité après déduction de la participation de la CAF. Ces aides sont versées à titre individuel directement au gestionnaire de l'activité.

Le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention qui formalise les conditions du partenariat et le versement des aides.

### **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME D'ASTORG**

#### DÉLIBÉRATION

#### ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DE PLACES EN CRÈCHES

Adoptée à l'unanimité

Les places d'accueil des enfants dans les crèches Ile Aux Enfants et Delacroix sont attribuées par une commission spécifique. Un règlement de fonctionnement de cette commission a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2022. L'objet de ce règlement est d'informer les familles des modalités de demandes et d'attribution de places en crèche où 127 berceaux sont proposés par la Ville pour l'accueil du jeune enfant.

Le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au règlement afin de simplifier l'étude des demandes et des réponses aux familles.

Ces modifications portent sur :

- L'organisation du service
- La composition, le rôle et le fonctionnement de la commission et du comité technique
- La possibilité d'ajouter des commissions supplémentaires en cas de besoin
- La possibilité de réunir un comité technique pour optimiser les affectations en cas de désistement

### **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. LECOMpte**

#### DÉLIBÉRATION

#### RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION QUEVILLY ETUDES SUPÉRIEURES

Adoptée à l'unanimité

Depuis 1999 le dispositif Quevilly Etudes Supérieures permet à un grand nombre de bacheliers de poursuivre leurs études sans qu'ils en soient empêchés par des problèmes financiers. Il s'agit d'une aide complétant les bourses d'Etat, attribuée en fonction des situations individuelles.

Pour l'année scolaire 2023/2024, 68 étudiants ont pu bénéficier de cette aide pour un montant total de 46 396 €, et 2 étudiants ont reçu une aide complémentaire de 1 420 € pour leur stage à l'étranger.

Le Conseil Municipal a adopté le nouveau règlement d'attribution applicable à partir du 1er septembre 2024, qui reposera sur une approche globale des besoins de l'étudiant dans tous les domaines (frais d'études, logement, restauration, transport, santé, culture, loisirs).

### **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME MAILLET**

#### DÉLIBÉRATION

#### SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF PROMENEURS DU NET ENTRE LA STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE (SIJ) ET LE CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE (CRIJ)

Adoptée à l'unanimité

Internet est aujourd'hui un réseau accessible incontournable : 91% de la population française l'utilisent. Une action éducative est essentielle pour permettre aux jeunes de mieux le maîtriser et les aider à en saisir les différents enjeux.

Dans la continuité de ses missions habituelles, l'Informatrice de la Structure Information Jeunesse (SIJ) va à la rencontre des jeunes et les accompagne dans la connaissance de l'utilisation des usages du numérique.

Pour accroître cette présence éducative, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville au dispositif et a autorisé la signature de la convention avec le CRIJ Normandie qui coordonne le dispositif « Promeneurs du Net » pour la CAF de Seine-Maritime.

19h09 : M. LECOMPTE quitte la salle et donne pouvoir à Mme FERON.

### **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME RIDEL**

#### DÉLIBÉRATION

#### VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE

Adoptée à l'unanimité

L'association « Agir avec Becquerel pour la vie » sollicite des subventions et récolte des dons intégralement reversés au Centre Henri Becquerel qui soigne et lutte contre les cancers. Les fonds recueillis sont destinés à l'acquisition de matériels permettant des innovations préventives, thérapeutiques ou des diagnostics.

En novembre 2024, l'association lancera sa première campagne de prévention concernant les maladies masculines dites silencieuses comme le cancer de la prostate ou des testicules. Cette opération s'inscrit dans le plan d'actions égalité Femmes / Hommes (Axe 6 : placer la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes au cœur de la démocratie sanitaire). Le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention de 250 € pour soutenir l'action de l'association « Agir avec Becquerel pour la vie ».

### **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME DUBOIS**

#### COMMUNICATION

#### ADHESION DU CCAS DE GRAND QUEVILLY A L'ASSOCIATION DU GERONTOPOLE DE NORMANDIE

Dont acte

Le CCAS a engagé une démarche du « bien vieillir » sur le territoire de la commune et a établi un programme d'actions global dans le cadre de l'agenda 21 de la longévité.

Le Gérontopôle de Normandie créé en 2017 dans le cadre de l'adaptation de la société au vieillissement de la population a pour objectif :

- D'accompagner l'évolution de la société vers un âge avancé, autonome et actif avec l'ensemble des acteurs publics et privés,
- De développer un réseau d'acteurs du vieillissement et de le coordonner pour trouver des réponses pertinentes et innovantes à la préservation de l'autonomie et à l'amélioration de la qualité de vie des seniors.

Il œuvre dans un cadre pluridisciplinaire avec les acteurs publics et privés intéressés par la gérontologie dans les domaines de la santé, l'action sociale, la silver économie, l'habitat, la mobilité, l'aménagement du territoire, les nouvelles technologies, etc... Il constitue également un espace d'échange et de réseau d'acteurs permettant le partage de bonnes pratiques et la concentration de connaissances.

Le CCAS a souhaité adhérer au Gérontopôle de Normandie afin d'approfondir le travail mené sur la thématique du bien vieillir dans l'intérêt des administrés. L'adhésion d'un montant de 300 € et la signature d'une convention permettront d'acter ce partenariat.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME DIALLO**

### DÉLIBÉRATION

#### SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR LA PRATIQUE DE L'EQUITHERAPIE A DESTINATION D'ENFANTS POLYHANDICAPÉS

Adoptée à l'unanimité

L'APAJP 76 est un établissement médico-social situé à Grand Quevilly, qui accueille des enfants et adolescents polyhandicapés.

L'établissement propose différentes séances d'équithérapie bénéfiques pour les jeunes polyhandicapés :

- De septembre à juin : 2 séances hebdomadaires d'équitation adaptée sont dédiées aux publics fragiles de l'APAJP76.
  - En novembre : Equi Seine Organisation accueille une dizaine de jeunes de l'APAJP 76 pour leur faire découvrir le monde équestre à travers l'observation et l'approche du cheval.
- Consciente du bénéfice thérapeutique de cette pratique auprès des jeunes polyhandicapés, la Ville souhaite soutenir l'activité de l'APAJP 76 et de l'association Equi Seine Organisation. Le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention de 900 € à l'APAJP 76 pour permettre l'accès au plus grand nombre de jeunes, ainsi qu'une subvention de 1500 € à Equi Seine Organisation pour la venue de l'APAJP 76 à l'évènement Equi Seine 2024.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. TERNATI**

### DÉLIBÉRATION

#### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE

Adoptée à l'unanimité

La Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie (F.N.A.C.A), entretient le lien de solidarité entre les anciens combattants mobilisés et leurs veuves afin d'assurer la sauvegarde de leurs droits moraux et matériels, et agir pour la paix. Dans sa volonté de préserver le lien social entre habitants, la Ville verse une subvention de fonctionnement pour la section œuvrant sur le territoire communal.

La F.N.A.C.A du Havre souhaite organiser un Congrès National en octobre 2024, en lien avec la section de Grand Quevilly.

Le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 350€ pour soutenir la F.N.A.C.A du Havre dans l'organisation de ce Congrès National.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME BERENGER**

### DÉLIBÉRATION

#### CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION UNIS-CITE NORMANDIE, LA VILLE DE GRAND QUEVILLY ET LE CCAS

Adoptée à l'unanimité

Unis-cité Normandie est une association de Service Civique de jeunes en France, partenaire privilégié de l'Etat et des collectivités dans le déploiement du Service Civique. Une antenne est ouverte à Rouen depuis 2016. Elle a pour objet d'animer et de développer le Service Civique comme forme d'engagement des jeunes.

Elle offre la possibilité aux 16-25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) quels que soient l'origine sociale, culturelle et le niveau d'études, de s'engager en équipe pendant 8 mois sur des missions d'intérêt général (citoyenneté, environnement, santé, solidarité, numérique, culture et éducation), tout en leur apportant une aide matérielle et un soutien individualisé dans l'élaboration de leur projet d'avenir.

Constatant le besoin de sortir les personnes âgées de l'isolement, de favoriser le lien intergénérationnel mais aussi de valoriser la mémoire de la génération qu'elles représentent, la Ville de Grand Quevilly, le CCAS, et Unis-Cité Normandie ont décidé de conclure un partenariat il y a 2 ans. En 2023, la participation de l'Association a représenté 155 heures de visites à domicile des seniors isolés repérés par le CCAS, le renfort de 12 jeunes à l'occasion de la journée du Printemps des seniors en juin, la mise à disposition de 10 jeunes lors de la distribution des chocolats de fin d'année aux seniors et plusieurs interventions collectives au sein des espaces seniors.

Le Conseil Municipal a approuvé la poursuite du partenariat et a autorisé la signature d'une convention entre la Ville, le CCAS et l'association Unis-cité Normandie.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME FERON**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **CREATION DU CONSEIL LOCAL DE LA VIE ASSOCIATIVE (CLVA) ET ADOPTION DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Adoptée à l'unanimité

La ville de Grand Quevilly dispose d'une vie associative riche qui propose un large tissu d'activités solidaires, sportives, culturelles et de loisirs mené par plus d'une centaine d'associations et de sections d'amicales.

Par la création d'un Conseil Local de la Vie Associative (CLVA), la Ville souhaite renforcer la qualité de la vie associative locale en organisant et en consolidant le dialogue avec les associations. Composé de membres élus et bénévoles des associations locales, il sera doté d'un règlement intérieur qui définit son mode de scrutin et son fonctionnement.

Le CLVA sera un interlocuteur privilégié pour répondre aux besoins de la vie associative.

Le Conseil Municipal a autorisé la création du CLVA et a approuvé son règlement intérieur.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME DIALLO**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **VERSEMENT DU SOLDE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Adoptée à l'unanimité. Mme RIDEL, MM. TORRETON et COLLEATTE ne prennent pas part au vote. Dans sa démarche de soutien aux associations conventionnées, la Ville leur verse, en deux fois, une subvention de fonctionnement. Le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant aux conventions d'objectifs 2021-2024 qui permettra le versement du solde des subventions de fonctionnement 2024 aux associations suivantes :

- Judo Club de Grand-Quevilly : 20 925€
- Stade de Grand-Quevilly : 17 879€
- Grand-Quevilly Football Club : 23 389€
- L'Espadon : 31 671€
- Tennis Club de Grand-Quevilly : 18 232€
- Entente Cycliste Quevillaise : 3 720€
- Sainte Lucie Cyclisme : 2 976€
- Roller Skating de Grand-Quevilly : 1 014€
- Sainte Lucie Pétanque : 1 533€
- Les Aquanautes : 840€
- ALBCS : 56 717€
- ALCL : 76 397€
- EMAG : 98 077€
- RS GYM : 2 500€
- Rugby Club de Grand Quevilly : 14 000€

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME DECAUX-TOUGARD**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC HAROPA PORT ET L'INRAP DANS LE CADRE D'EXPOSITION D'OEUVRES A LA MAISON DES ARTS**

Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de la programmation de la Maison des Arts Agnès Varda, les artistes Julia Borderie et Eloïse Le Gallo ont été invitées à réaliser une exposition entre septembre et décembre 2024. Pour ce projet, un partenariat avec l'INRAP (Institut National de Recherche en Archéologie Préventive) basé à Grand Quevilly permettrait de bénéficier d'un accompagnement scientifique ; et un partenariat avec HAROPA PORT donnerait l'accès à une drague pour filmer une première partie de l'exposition.

En contrepartie de ces partenariats, la Ville fera figurer les logos de ces 2 partenaires sur les supports de communication en lien avec l'exposition.

Le Conseil Municipal a autorisé la signature des 2 conventions de partenariat.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. DUBREUIL**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **ADHESION A L'ASSOCIATION ENFANTISSIONG**

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Grand Quevilly développe un projet culturel dont un des axes fort est l'attention porté au jeune public dans la programmation.

L'association Enfantissage est un réseau normand de plus d'une centaine de professionnels de la culture en direction du jeune public de Normandie. L'adhésion à l'association ouvre la possibilité d'échanger et de réfléchir entre professionnels œuvrant pour l'enfance et la jeunesse, et facilite la circulation et la visibilité des œuvres artistiques dans le domaine de la création jeune public.

Le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion de la Ville à l'association Enfantissage. L'adhésion est gratuite pour l'année 2024.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME QUINIO**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'ODIA ET L'ONDA POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2024-2025 ET LA SIGNATURE DES CONVENTIONS AFFERENTES**

Adoptée à l'unanimité

La Ville apporte un soutien aux équipes artistiques normandes et peut solliciter dans ce cadre l'Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie (ODIA) et l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA) pour obtenir des aides financières.

*Pour la saison en cours, 2023-2024 :* la Ville de Grand Quevilly a bénéficié d'une aide pour les spectacles « Orphelins » de la Compagnie La Cohue, ainsi que pour le spectacle « Intranquilles » de la Presque Cie. Deux autres demandes sont en cours de traitement.

*Pour la saison 2024-2025 :* des spectacles pourraient bénéficier d'une aide :

- De l'ODIA Normandie : « Face A » de la Compagnie M42, et « N degrés de liberté » du collectif In Itinere
- De l'ONDA : « Le Beau Monde » de l'Ecole parallèle Imaginaire, et « Neiges Eternelles » de Jeanne Lazar.

Le Conseil Municipal a autorisé la signature des conventions de partenariat pour la fin de la saison 2023-2024 et celles de la saison 2024-2025, et la perception des recettes exceptionnelles pour les spectacles susmentionnés.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME DIALLO**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS FORFAITAIRES POUR LE SPORT D'EQUIPE DE HAUT-NIVEAU**

Adoptée à l'unanimité. Mme RIDEL et M. COLLEATTE ne prennent pas part au vote.

Depuis décembre 2006, la Ville attribue des subventions forfaitaires relatives aux sports de haut-niveau amateur aux associations locales.

Le Conseil Municipal a autorisé l'abrogation de la délibération du 29 mars 2023, et approuvé la mise en place d'une nouvelle grille prenant en compte :

- L'intégration de la natation artistique dans les disciplines pratiquées
- L'organisation des fédérations
- Le niveau de pratique des équipes haut-niveau

La nouvelle grille ci-dessous s'appliquera donc à compter du 3 juillet 2024

### **SUBVENTIONS FORFAITAIRES DE HAUT NIVEAU DES EQUIPES SENIORS**

Sports collectifs de grand terrain	Football	N3	N2/D2			
		10 000 €	15 000 €			
	Rugby à XV	Fédérale 3	Fédérale 2			
		10 000 €	15 000 €			
Sports collectifs de petit terrain	Handball	N3	N2	N1		
		1 500 €	3 500 €	5 500 €		
	Basket-ball	N3	N2	N1		
		1 500 €	3 500 €	5 500 €		
Sports évoluant en championnat par équipe	Natation sportive et Natation artistique	N3	N2	N1		
		1 500 €	2 500 €	3 000 €		
	Judo	N2	N1			
		1 500 €	2 500 €			
Sports de raquettes	Tennis	N4	N3	N2	N1	
		500 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €	
	Tennis de table (par phase pour DN)	N3	N2	N1		
		500 €	1 000 €	1 500 €		
	Badminton	N3	N2	N1		
		500 €	1 000 €	1 500 €		
Echecs		N4	N3	N2		
		500 €	1 000 €	1 500 €		

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. TORRETON**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **SUBVENTION FORFAITAIRE POUR LE SPORT D'EQUIPE DE HAUT-NIVEAU A L'ESPADON**

Adoptée à l'unanimité. Mme RIDEL ne prend pas part au vote.

La Ville attribue des subventions forfaitaires relatives aux sports de haut-niveau amateur aux associations locales pour les aider à supporter les coûts supplémentaires de la saison.

Le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention de 2 500€ à l'Espadon pour son équipe de natation artistique qui évolue désormais en N2.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. ASSE**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION PAYANTE DES INSTALLATIONS MUNICIPALES A PSL76 ET A LA LIGUE DE NORMANDIE DE TENNIS**

Adoptée à l'unanimité

L'organisme de formation Profession Sport et Loisirs 76 (PSL 76) et la Ligue de Normandie de Tennis accompagnent des sportifs et de futurs éducateurs. Ils souhaitent utiliser les installations municipales sur des créneaux précis.

Afin d'apporter son soutien et de favoriser l'accompagnement sportif des jeunes et des futurs éducateurs, le Conseil Municipal a autorisé la signature de convention de mise à disposition des équipements sportifs municipaux avec PSL 76 pour un montant de 6000 €, et avec la Ligue de Normandie de Tennis pour un montant de 4 018 €.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME FERON**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION A L'ASSOCIATION CODEGAZ POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE D'UN QUARTIER DE MORONDAVA**

Adoptée à l'unanimité. Mmes FROGER et LEGROS, M. GRYSZATA s'abstiennent.

Grand Quevilly est jumelée avec la Ville de Morondava depuis 1964.

Depuis 14 ans, l'aide de la Ville prend la forme d'un programme de rénovation et de reconstruction d'établissements scolaires pour améliorer les conditions d'éducation des enfants. La construction de 2 grandes salles de classe, avec un escalier extérieur et un bloc de 4 toilettes avec fosse septique s'inscrit dans la continuité de ce programme, complétant les 2 premières salles de classe construites en 2023.

Ce projet d'un montant total de 39 080€ sera mené sur place par l'association Codégaz et co-financé par plusieurs donateurs.

Le Conseil Municipal a autorisé une participation financière de la Ville de Grand Quevilly à hauteur de 18 000€.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. ROSAY**

### **COMMUNICATION**

#### **AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DU CLOS DU PERE JULES - POINT D'ETAPE**

Dont acte

Par délibération du 10 octobre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création du lotissement du Clos du père Jules. Des points d'étape de l'opération ont été présentés au Conseil Municipal en juin 2018, décembre 2019, juin 2021 et décembre 2022.

*Pour la phase 1 : sur les 97 logements prévus, 3 sont encore en cours de construction.*

*Pour la phase 2A : sur les 15 logements prévus, 4 sont achevés et les 11 autres sont en cours de construction.*

*Pour la phase 2C : sur les 13 terrains à bâtir libres de constructeur, 2 constructions ont débuté, 9 terrains ont été vendus ou le seront prochainement, et 2 terrains sont encore en cours de commercialisation par Rouen Normandie Aménagement.*

L'ensemble des plantations de végétaux a été effectué et tout le mobilier urbain a été posé. L'aire écolo-ludique est en cours d'aménagement, en prenant en compte les souhaits exprimés par les habitants lors de la consultation effectuée en juin 2022.

L'extension naturelle de la forêt du Chêne à Leu a été sanctuarisée : la zone NB du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été élargie en mars 2024 et l'extension du périmètre soumis au régime forestier est en préparation.

La procédure de rétrocession des voiries du lotissement à la Métropole Rouen Normandie a débuté. Elle se déroulera en 2 étapes : phases 1 et 2A tout d'abord, phase 2C ensuite.

## **DOSSIERS PRÉSENTÉS PAR M. LEROY**

### **DÉLIBÉRATIONS**

#### **QUARTIER DU CLOS DU PERE JULES - PHASE 2 : LES BOIS-JOLIS – VENTE DU LOT N° 23B A MADAME DALILA MAULINE**

#### **QUARTIER DU CLOS DU PERE JULES - PHASE 2 : LES BOIS-JOLIS – VENTE DU LOT N° 24C A MONSIEUR MEDDY MERABET ET MADAME AYSE MERABET**

Adoptées à l'unanimité

Par délibération en date du 20 septembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé la commercialisation des terrains à bâtir libres de constructeur de la phase 2 du Clos du Père Jules, et a fixé le prix de vente des terrains à 200 € H.T. du m<sup>2</sup> hors frais de toutes natures conformément à l'estimation du service des domaines en date du 24 août 2023. Ce prix intègre la clôture sur rue en treillis soudé avec une haie ainsi que la place de jour simple ou double selon la parcelle.

Le prix de vente total du terrain à bâtir comprend le prix de la parcelle, la rémunération versée à RNA au titre de la commercialisation (3 % du prix de vente) et 50 % du coût H.T. de la clôture mitoyenne de fond de parcelle déjà réalisée par la Ville.

Une garantie pour dégradation de 2 000 € par acquéreur est également demandée à la signature de l'acte authentique de vente pour couvrir d'éventuels frais de remise en état des voiries et des parties communes à l'issue des travaux de construction sur l'ensemble des lots.

La commercialisation a été confiée à Rouen Normandie Aménagement qui a relancé une nouvelle commercialisation sur la période du 1er mars au 26 avril 2024 pour 3 lots demeurés sans acquéreurs. Des candidatures se sont portées sur les lots 23B et 24C.

Le Conseil Municipal a autorisé la vente de ces 2 lots et la signature de tous actes de promesse de vente, de vente et toutes pièces à intervenir. :

- Vente du lot n° 23B d'une superficie de 578 m<sup>2</sup> au prix de 120 013 € H.T à Mme MAULINE, candidate classée en 3ème position ; Mme EBRET et M. YATCI (candidats en 1ère position) ainsi que Mme et M. MERABET (candidats en 2ème position) s'étant désistés.
- Vente du lot n° 24C d'une superficie de 494 m<sup>2</sup> au prix de 102 744 € H.T à M. et Mme MERABET classés premiers parmi les candidats sur ce lot.

La promesse de vente doit impérativement être signée dans un délai de 2 mois à compter de la date du présent Conseil Municipal. Passé ce délai, la parcelle sera remise en vente.

La rédaction et la signature des actes de cession seront confiées à l'Office notarial des Essarts à Grand Couronne, en sa qualité de notaire de la Ville. Tous les frais d'actes et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. LANOE**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'EMPRISES À USAGE DE PARKING ET DE DEPENDANCES DE VOIRIE À LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE - RUE EDWIN ALDRIN**

Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre du projet de reconstruction et d'extension du Centre d'Incendie et de Secours de Grand Quevilly, situé 9 boulevard Maurice Ravel, le Conseil Municipal a délibéré le 15 décembre 2022 pour transférer à la Métropole Rouen Normandie (MRN) les emprises de domaine public qu'il est nécessaire de céder, après déclassement, au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime.

Les études foncières détaillées menées par la Ville, la MRN et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (SDIS) tout au long de l'année 2023 pour finaliser le programme de l'opération sont venues préciser le périmètre et la contenance exacts de ces emprises qui seront portés dans les actes administratifs.

Le Conseil Municipal a approuvé le transfert définitif à la MRN, sans contrepartie financière,

de 6 parcelles cadastrées et déclassées situées rue Edwin Aldrin d'une contenance de 481 m<sup>2</sup> et d'une emprise non cadastrée d'une contenance de 1197m<sup>2</sup> ; et a autorisé la signature de l'acte administratif correspondant et toutes pièces à intervenir.

Le Maire précise :

« Merci beaucoup. C'est un projet au long cours, j'étais en réunion ce matin sur le sujet. On est sur un horizon 2027 a priori, si tout se passe bien »

**DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME MAILLE**

DÉLIBÉRATION

**VENTE DE LA PROPRIÉTÉ BATIE APPARTENANT À LA COMMUNE SITUÉE 8 RUE JULIAN HARPER À MADAME ET MONSIEUR BOUGAYOU**

Adoptée à l'unanimité

Cette propriété d'une superficie de 551 m<sup>2</sup>, cadastrée section AO n°418 dépend du domaine privé de la commune.

La mise en vente a été réalisée au vu des avis du service des Domaines en date du 26 octobre 2023 qui a évalué cette propriété à 168 000 € et du négociateur immobilier qui a évalué cette propriété à 155 000 €.

Après analyse des dossiers des différents enchérisseurs, Mme et M. BOUGAYOU se sont portés acquéreurs au prix de 171 000€, frais de négociations de 8 142€ inclus.

Le Conseil Municipal a autorisé la vente de cette propriété à Mme et M. BOUGAYOU ou toute SCI qui pourrait s'y substituer au prix de 162 858 €,

La vente sera régularisée par acte authentique dont la rédaction sera confiée au notaire de la Ville. La prise de possession des lieux se fera le jour du paiement du prix.

Si la vente ne peut avoir lieu au profit de Mme et M. BOUGAYOU, elle sera consentie au profit du candidat classé 2ème parmi les enchérisseurs ou, en cas de nouveau désistement, du candidat classé 3ème après analyse des dossiers des différents candidats.

**DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. FONTAINE**

DÉLIBÉRATION

**ACTUALISATION DU RÈGLEMENT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Adoptée à l'unanimité

Par délibération du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a adopté un règlement de l'occupation de son domaine public. Il est nécessaire de faire évoluer ce règlement pour intégrer toutes les activités qui ponctuent la vie locale. Toutes les manifestations qui participent à l'animation du territoire doivent répondre aux enjeux de qualité et de sécurité, et respecter les différentes normes techniques et environnementales.

Le Conseil Municipal a adopté l'actualisation du règlement de l'occupation du domaine public.

**DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. EZABORI**

DÉLIBÉRATION

**TARIFICATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE - 2025**

Adoptée à l'unanimité. Mmes FROGER et LEGROS, M. GRYSZATA s'abstiennent.

Chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la tarification de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) dont l'objectif est de réguler le développement des dispositifs publicitaires, de lutter contre la pollution visuelle et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie. La base à partir de laquelle est établi le produit est actualisée annuellement par l'Etat qui applique le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation. Celui-ci évolue de + 4,8 % pour 2025.

Le Conseil Municipal a approuvé la seule indexation obligatoire des tarifs, soit une hausse de 4,8 % de la TLPE en 2025.

Pour rappel, la Ville exonère les commerces de proximité dont les enseignes sont inférieures ou égales à 12 m<sup>2</sup>, et applique 50% pour les enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 12 et 20 m<sup>2</sup>.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. TORRETON**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **ACHAT DE FOURNITURES ET MATERIELS POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Adoptée à l'unanimité

Afin de réaliser des économies d'échelle, les collectivités de Caudebec-lès-Elbeuf, Bihorel, Cléon, Darnétal, Elbeuf sur Seine, Franqueville-Saint-Pierre, Grand Quevilly, La Londe, Le Mesnil-Esnard, Notre-Dame de Bondeville, Petit-Couronne, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen et Tourville-la-Rivière ont souhaité regrouper leurs achats de fournitures et de matériels dans le cadre d'une convention qui définit les modalités et qui désigne la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf comme coordonnateur. Le marché sera conclu pour un an ferme renouvelable 3 fois.

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion à ce groupement de commande et a autorisé la signature de la convention.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME LEFRANCOIS ET TAHER**

### **DELIBERATION**

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA VILLE DE GRAND QUEVILLY A LA MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE**

Adoptée à l'unanimité

Lors de sa séance du 29 mars 2023, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention entre la Ville et la Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise pour l'utilisation de 2 bureaux au sein de l'Hôtel de Ville. Cependant, ces bureaux ne correspondent plus aux besoins de la Mission Locale qui souhaite développer l'accueil libre ; la réintégration des locaux de l'Espace Jeunesse semble plus appropriée.

Le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition gratuite de 2 bureaux d'accueil du public au sein de l'Espace Jeunesse.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. DUBREUIL**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) - FICHE COMMUNE ET DES CONVENTIONS DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)**

Adoptée à l'unanimité

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et qui vise à consolider et à optimiser l'offre globale de services afin de l'adapter aux besoins des familles et au projet du territoire sur différents champs (enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, prise en compte du handicap, etc...).

Par délibérations du 11 décembre 2020 et du 29 mars 2021, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse de la collectivité pour intégrer la CTG au 1er janvier 2020 pour une durée de 4 ans, désormais arrivée à échéance.

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la CTG, des conventions des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) pour les crèches Delacroix et Ile aux enfants, et des conventions des accueils de loisirs (Extrascolaires, Périscolaires et Accueil Adolescent) pour l'ensemble des structures déclarées auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME D'ASTORG**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)**

Adoptée à l'unanimité

Par délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG). Dans ce cadre, après une évaluation sur le fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) de 2020 à 2023, un projet de guichet unique d'information aux familles prenant en compte une mission renforcée permet le renouvellement de l'agrément par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2024. Le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention prestation de service du RPE qui formalise cet agrément par la CAF.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR MME TLICH**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **ADAPTATION DE LA TARIFICATION JUSTE SUITE AUX PRECONISATIONS DE LA CAF**

Adoptée à l'unanimité

La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime (CAF) a indiqué que le recours au Quotient Familial de la Caisse d'Allocations Familiales (QF CAF) devenait obligatoire au 1er septembre 2024, et a rappelé aux gestionnaires d'accueil de loisirs que pour bénéficier des prestations de services, 3 principes doivent être respectés :

1. Une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale
2. Une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen d'une tarification modulée en fonction des ressources
3. La non gratuité des activités

La Ville a communiqué la délibération du 30 juin 2021 relative à la mise en place de la tarification juste à compter du 1er septembre 2024 à la CAF, laquelle a indiqué la nécessité de faire apparaître le recours au QF CAF dans la délibération prise.

Afin de mettre en conformité des libellés pour faire apparaître le recours au QF CAF, le Conseil Municipal a modifié en ce sens les tableaux tarifaires.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. DUBREUIL**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **SUBVENTION POUR LES FESTIVITÉS DU 14 JUILLET 2024**

Adoptée à l'unanimité

Les festivités du 14 juillet, organisées par le Comité des Fêtes Sainte Lucie, rassemblent un grand nombre de personnes dans les rues de la Ville et participent à la dynamique de l'été quevillais.

En raison de la hausse des coûts pour l'association, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention complémentaire de 3 000 € à celle votée le 27 mars 2024.

Cette participation financière de la Ville permettra à l'association d'organiser les animations, une déambulation et des représentations de danses par des professionnels.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. ROULY**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **MODIFICATION DU DISPOSITIF RELATIF AUX CONGES BONIFIÉS**

Adoptée à l'unanimité

Par délibérations en date du 28 juin 2012 et du 27 septembre 2023, le Conseil municipal avait défini les modalités d'attribution des congés bonifiés dont peuvent bénéficier les agents titulaires de la Ville. En raison d'évolutions réglementaires, le Conseil Municipal a autorisé l'abrogation des délibérations du 28 juin 2012 et du 27 septembre 2023 et a approuvé l'actualisation du dispositif mis en place au sein de la Collectivité pour tenir compte des évolutions réglementaires.

Les congés bonifiés s'acquièrent après une durée de service minimale ininterrompue fixée à 24 mois, et ne peuvent excéder 31 jours consécutifs.

Les caractéristiques des congés bonifiés sont les suivantes :

- 1) Attribution d'une indemnité de cherté de vie à la charge de la Collectivité correspondant à une majoration du traitement brut indiciaire du fonctionnaire.
- 2) Remboursement des frais de voyage par la Collectivité pour le fonctionnaire et ses ayants droit en fonction des éléments transmis à votre dossier.

## **DOSSIER PRÉSENTÉ PAR M. ROULY**

### **DÉLIBÉRATION**

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Adoptée à l'unanimité

Le tableau des emplois est remis à jour suite aux différentes modifications :

- **Direction Générale des Services :**

Un poste de chargé d'études et d'évaluation des risques relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux est créé. En l'absence de candidature statutaire, le poste est confié à un agent contractuel pour une durée d'un an.

Un poste de chargé de mission participation citoyenne relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, avec possibilité d'évoluer vers le cadre d'emploi des attachés territoriaux, est ouvert.

- **Direction de la Communication :** le contrat de chargé de communication est renouvelé pour une durée de 6 mois.

- **Pôle ville solidaire et citoyenne :** le grade minimum requis pour le poste de responsable état-civil-funéraires-élections est modifié de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à adjoint administratif.

- **Pôle ville durable et préservée :** le contrat de technicien espace public au sein du service Accueil Proximité Propreté est renouvelé pour une durée de 2 ans.

- **Pôle Ville éducative et dynamique**

*Direction de la restauration et de l'entretien :*

L'agent contractuel occupant le poste d'agent polyvalent de restauration est nommé statutairement à temps complet sur le poste.

Le contrat d'agent d'entretien de restauration est renouvelé pour une durée d'un an.

Le contrat d'agent de propreté et d'hygiène est renouvelé pour une durée d'un an.

L'agent contractuel occupant le poste d'agent cuisinier pâtissier est nommé statutairement à temps complet sur le poste.

Le contrat d'agent d'entretien est renouvelé pour une durée d'un an.

2 contrats d'agent polyvalent de restauration sont renouvelés pour une durée d'un an.

L'agent contractuel occupant le poste d'agent cuisinier de restauration est nommé statutairement à temps complet sur le poste.

3 agents cuisiniers de restauration et 2 agents polyvalent de restauration seront recrutés par voie contractuelle pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le contrat d'agent d'entretien au sein des équipes mobiles est renouvelé pour une durée d'un an.

Le contrat d'agent de propreté et d'hygiène est renouvelé pour une durée indéterminée.

3 agents de propreté et d'hygiène au sein de l'équipe mobile seront recrutés pour une durée d'un an.

*Direction Enfance, Education, Jeunesse :*

5 contrats d'ASEM sont renouvelés pour une durée d'un an.

La quotité de travail d'une ASEM est diminuée à 95%.

Le contrat d'une assistante éducative est renouvelé pour une durée indéterminée.

4 postes d'adjoint d'animation sont créés.

*DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE :*

Le contrat de chargé des médiations, de la communication et de l'accueil des publics est renouvelé pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

2 postes de coordinatrices des pôles jeunesse et adultes sont transformés en postes d'adjoints au responsable de la médiathèque.

Un poste d'adjoint est transformé en poste d'animateur numérique/multimédia.

**Pôle Ressources et Pilotage Projet**

*Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales* : le poste de gestionnaire carrière paye est transformé en poste de responsable du service carrière, rémunération et temps de travail.

*Direction des systèmes d'information* : un poste de technicien support est créé et un technicien informatique sera recruté pour une durée de 2 ans.

*Direction des finances et de la commande publique* : le contrat de responsable de la commande publique est renouvelé pour une durée de 2 ans.

Un poste de gestionnaire comptable auparavant rattaché à la direction de la restauration et de l'entretien, est rattaché à la direction des finances.

## **COMMUNICATION**

### **DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Dont acte

Des décisions ont été prises depuis le dernier Conseil municipal.

Elles relèvent toutes de la gestion courante de la commune (demandes de subventions, marchés publics, mise à disposition de biens, concessions funéraires, renouvellement d'adhésion ...)

### **M. le Maire conclut la séance**

*« Cette réunion clôt une saison, ou une année scolaire si on veut raisonner en ces termes-là, qui était bien occupée comme les précédentes, qui nous a toutes et tous mobilisés.*

*Je voulais vous remercier mes chers collègues de votre implication dans cette saison. Vous avez noté aussi qu'elle n'est pas tout à fait terminée, et je vous remercie par avance de votre implication dans le processus électoral qui va nous occuper encore jusqu'à la fin du mois et au début du mois de juillet.*

*Je veux remercier les services qui sont là, celles et ceux qui sont présents et, à travers eux, l'ensemble des agents de la collectivité, parce que c'est un très gros travail qui est fourni, pas seulement pour nos réunions du Conseil Municipal mais tous les jours au quotidien, au service des Grand Quevillais. Ce travail phénoménal qui concrétise notre Livre des projets, on le doit à celles et ceux que vous voyez ici avec nous, et à toutes celles et ceux qui constituent nos effectifs, et qui sont des agents du service public tout à fait exemplaires.*

*M. le Directeur Général des Services vous leur transmettrez notre reconnaissance.*

*Merci aussi au public d'être fidèle au rendez-vous, et à très bientôt dans Grand Quevilly, et en septembre ici pour le Conseil. Bonne soirée à tous. »*

M. le Maire termine la séance en indiquant que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 25 septembre 2024 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire prononce la levée de séance à 20h00.

Daniel ASSE  
Secrétaire de séance

Nicolas ROULY  
Maire